



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens

Vendredi 9 octobre 2009 à 20h.

Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain BLANCHOUD, Président du Conseil communal.

Appel: 56 membres présents lors de l'appel.
17 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, José Birbaum, Philippe Boissenot, Gilbert Chevalley, Giampiero Corrado, Olivier Genton, Hans-Peter Guilbert, Danièle Gutowsky, Jorge Ibarrola, Ariane Légeret, Eric Levrat, Christine Meyer-Favey, Michele Mossi, Franco Napoletano, Jacques Neiryneck, Alberto Perez, Christian Rothen.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 septembre 2009.
3. **Préavis No 17/2009**
Réseau communal d'évacuation des eaux, collecteur des eaux usées « En Verney », remplacement d'un tronçon – crédit de construction
4. **Préavis No 18/2009**
Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires – demande de crédit
5. **Préavis No 19/2009**
Arrêté communal d'imposition pour l'année 2010
6. Communications municipales.
7. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, les citoyennes et citoyens présents, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Tout d'abord il souhaite s'associer à la peine de M. François Teuscher qui a perdu son Papa, M. Jean-Jacques Teuscher habitait la Sarraz mais était bourgeois de la Commune d'Ecublens. Il a été Président du Conseil communal d'Ecublens pendant de nombreuses années et il a été député au Grand Conseil Vaudois faisant partie du Groupe PAI/UDC. Il a également pendant 16 années été membre de la Commission scolaire d'Ecublens. A M. François Teuscher et à sa famille, M. le Président présente sa profonde sympathie au nom du Conseil communal.

Le 27 septembre dernier six membres de notre Conseil ont participé au dépouillement des 2143 bulletins rentrés qui représentent 42.9 % des électeurs inscrits dans notre commune. Alors qu'avant nous devions mobiliser 10 à 12 personnes pour arriver à rendre nos résultats en milieu de classement vaudois, grâce à l'aide de notre nouvelle machine à dépouiller, à 12h04, en 12ème position sur les 376 communes du canton et comme première ville, nous rendons les résultats suivants:

Au niveau fédéral la commune disait Oui au financement de l'AI par 1346 oui et 765 non et nos concitoyens votaient comme l'ensemble de la Suisse pour la suppression de l'initiative populaire par 1466 oui et 505 non.

Au niveau cantonal notre commune disait Non à la "police unifiée" par 1257 voix contre et 814 pour. A l'objet N°4 "hébergement médico- sociaux" un plébiscite communal de 1974 Oui et 96 Non et pour "l'école à journée continue" 1441 votants disaient Oui contre 621 Non et enfin le dernier objet concernant le nouveau "ministère public" un Oui de 1392 votants contre 487.

Pour information : notre commune commence à faire des émules car la commune de Morges a demandé à participer à la mise en route de notre nouveau matériel le jeudi précédant la votation pour lancer un projet similaire au nôtre dans les semaines à venir et, suite aux votations, j'ai reçu un téléphone du président du bureau électoral de Lutry intéressé par une démonstration.

Passons à un sujet plus léger :

Le bureau, lors de sa séance préparatoire pour le conseil du 12 novembre, a adopté la manière dont va se dérouler la sortie et le repas du conseil communal.

La municipalité ayant fait suite à notre demande de réduire le nombre de préavis, le Conseil devrait être relativement court mais nous avons quand même décidé d'avancer le début du conseil à 19h 30.

Pourquoi cela ?Et bien pour nous permettre, après le déroulement normal de la séance du conseil, de nous déplacer, par nos propres moyens, ou en TSOL, arrêt UNIL-Dorigny, à l'Unithèque plus connue sous le nom de "la banane".

Là-bas nous serons reçus pour l'apéritif, vers 21heures, par les comédiens du spectacle "Meurtre et Mystère" qui nous sera présenté pendant le repas qui suivra l'apéritif.

Sauf erreur vous devriez tous avoir reçu une invitation pour cet événement. A ce jour, j'ai déjà reçu plus de 45 inscriptions et celles ou ceux qui réfléchissent encore peuvent toujours s'inscrire sur le lien que je vous ai envoyé le 25 septembre dernier.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions seront prises en compte jusqu'au 20 octobre.

Si votre entreprise ou votre pare-feu ne vous permet pas d'aller sur DOODLE ou si vous n'avez pas reçu ce courriel, (je sais que les filtres anti spam sont très capricieux) n'hésitez pas à me faire parvenir un mot sur mon adresse Email et tous ceux qui ne désirent pas passer par Internet peuvent venir vers moi à la fin de ce conseil, je les inscrirai volontiers.

Au chapitre des représentations

Samedi dernier, le 3 octobre, j'ai eu le plaisir de représenter le conseil à la revue du SDIS Chamberonne et j'ai ainsi pu voir le Major Gérald Lagrive diriger son équipe pour la dernière fois puisqu'il remettra son commandement en fin d'année.

Mardi 6 octobre 2009 j'ai participé à une rencontre des présidents des Conseils communaux de l'arrondissement de l'Ouest Lausannois où il nous a été présenté le marché du SDOL du samedi 14 novembre prochain.

Les points forts de cette manifestation seront la présence des CFF pour nous parler de la halte de Malley, de la commune de Lausanne pour son projet Métamorphose, de l'Epfl pour leurs divers projets d'extension principalement de celui qui va débiter bientôt le centre des congrès dans la courbe du Tsol le long du tir fédéral.

Nous aurons aussi la présence des divers chefs de projets du bureau du SDOL qui nous présenteront les chantiers de notre région dans les années à venir tant au niveau de la mobilité douce que des transports et de l'habitat.

Je ne voudrais pas m'étendre sur ce sujet car notre urbaniste communal, Monsieur Cyril Besson et Monsieur le municipal Massy, qui devraient nous servir de guides lors de la soirée spéciale du vendredi 13 novembre, (le SDOL n'est pas superstitieux), le feront certainement mieux que moi.

Une vingtaine de personnes se sont déjà inscrites lors du dernier conseil. Je prie celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait et qui seraient intéressés à cette visite guidée de passer vers notre Secrétaire, en fin de séance, pour vous inscrire afin que les représentants de notre commune soient le mieux possible informés sur les projets d'aménagement qui vont arriver dans les mois et années à venir.

Maintenant les manifestations en préparation sur notre commune

- Le 30 octobre Yan Lambiel à l'espace Nicolier jouera à guichet fermé (je le sais car j'ai cherché deux places et ne les ai pas trouvées).
- Du 30 octobre au 15 novembre à la Galerie du Pressoir Hansjörg et Isleny Anderegg – expose "Néocolor sur papier froissé et poterie".
- Jeudi 12 novembre le conseil communal suivi du repas "Meurtre et Mystère". (Pour information les conseils communaux seront dorénavant annoncés en tant que manifestation publique sur le site Internet communal et sur le panneau lumineux.)
- Le jour suivant Vendredi 13 novembre à 17h30 la présentation personnalisée spécialement prévue pour les membres du conseil communal d'Ecublens au Polydome de l'EPFL.
- Le samedi 14 novembre le marché du SDOL ouvert à tous au Polydome et le spectacle pour enfant à la salle du Motty à 15h.

Concernant le courrier reçu, **M. le Président** nous fait la lecture de la lettre de démission de M. Carlo Volpi. Cette lettre se trouve en annexe no 1 de ce PV.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous rappelle que nous devons modifier l'ordre du jour et insérer un point supplémentaire pour l'assermentation du remplaçant de M. Rabah SAM, ceci comme indiqué lors du Conseil précédent. Il nous propose de l'insérer sous le point no. 3 et de décaler tous les autres points. Suite à la lettre de démission de M. Volpi il faut encore ajouter 3 autres points.

Pour le point no. 3 il faut ajouter un « s » ainsi assermentation devient **assermentations**. Ensuite nous aurons un point 4 pour la désignation d'un membre du PSIG à la Commission d'urbanisme et un point 5 pour la désignation d'un membre du groupe PSIG à la protection civile. Comme il n'y a pas de communications municipales, le point 9, tel que présenté dans l'ordre du jour est supprimé. **M. le Président** nous montre ainsi l'ordre du jour modifié sur le slide-show !

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au Conseil, la parole n'est pas demandée. Au vote l'ordre du jour est accepté à la majorité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V.DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2009.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour sa rédaction.

POINT 3 : ASSERMENTATIONS.

Suite à la démission de MM. Rabah Sam et Carlo Volpi du groupe PSIG, le bureau a reçu la proposition de nommer 2 nouveaux membres au Conseil. Ces propositions ont été formulées conformément aux articles 66 et 67 de la loi sur les exercices publics et dûment vérifiées par le contrôle des habitants, puis affichées 3 jours au pilier public comme le demande la loi d'application.

Pour procéder aux assermentations, **M. le Président** invite **Mme Monique Bettinger et M. Rémy Founou** à se déplacer près de l'estrade et demande aux membres du Conseil de bien vouloir se lever.

Après la lecture du serment, ces 2 personnes sont assermentées par **M. le Président** et le Conseil manifeste sa bienvenue aux 2 nouveaux membres par une salve d'applaudissements.

Ils rejoignent les rangs du Conseil et ainsi le Conseil voit passer son effectif à **58 membres présents**.

POINT 4 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME.

Au nom du Groupe PSIG, M. Frédéric Hubleur propose la candidature de M. Aitor Ibarrola. Aucune autre proposition n'étant faite, **M. le Président** propose d'élire M. Ibarrola par acclamations. Des applaudissements confirment cette élection.

POINT 5 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA PROTECTION CIVILE.

Au nom du groupe PSIG, M. Frédéric Hubleur propose la candidature de M. Francesco Volpi. Aucune autre proposition n'étant faite, **M. le Président** propose d'élire M. Volpi par acclamations. Des applaudissements confirment cette élection.

POINT 6 : PREAVIS 17/2009 Réseau communal d'évacuation des eaux, collecteur des eaux usées « En Verney », remplacement d'un tronçon – crédit de construction.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Samuel Karlen.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis. Au vote le préavis **17/2009 est accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2009;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de remplacement d'un tronçon du collecteur d'eaux usées situé "En Verney";
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 128'000.--** (cent vingt-huit mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civils", plus précisément dans le compte n° 460.5010.135 "Verney Sud - assainissement collecteur".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 7 : PREAVIS 18/2009 Acquisition et implantation de deux panneaux lumineux graphiques supplémentaires – demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Elisabeth Masson.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Claude Masson souhaite déposer un amendement sur ce préavis. Cet amendement figure en annexe no 2 du présent PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement, c'est le cas, aussi l'amendement est pris en considération et **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Charly Rothen, Municipal remercie l'intervenant pour ses remarques extrêmement judicieuses et il souhaite y répondre. Il est évident que la Municipalité s'est déjà posé ces questions pour savoir quels étaient les meilleurs emplacements possibles pour ces 2 panneaux. Il voudrait revenir aux propositions faites. En ce qui concerne l'emplacement de Vallaire, M. Masson propose de déplacer le panneau prévu derrière le rond-point pour le mettre de l'autre côté de la route à la hauteur de l'arrêt du bus de la ligne 30. C'est une possibilité mais il n'est pas prouvé que le risque d'accident soit plus important dans un virage à 50 à l'heure qu'au moment où on voit le panneau encore sur une ligne droite. A propos des accidents et comme relevé dans le rapport de la Commission ad hoc, pour l'instant la Commune n'a jamais été attaquée concernant un accident aux endroits où sont posés les 3 panneaux précédents. Risque d'accident il y a forcément lorsque que l'on recourt à un procédé de réclame en bordure d'une voie publique. Il faut souligner que ce panneau serait implanté sur une propriété qui n'appartient pas à la Commune d'Ecublens et là, la Municipalité souhaite installer ces panneaux sur le domaine communal. La même remarque est valable pour la pénétrante depuis la route de la Pierre. On pourrait penser que des panneaux lumineux à la hauteur des arrêts de bus pourraient faciliter l'attention de piétons et non pas seulement des automobilistes mais là encore c'est la même remarque concernant le domaine privé.

M. Aitor Ibarrola tient à souligner que nous ne sommes pas en présence d'un amendement, car les conclusions du préavis ne sont pas amendées.

M. Jean-Louis Radice a bien compris l'amendement de M. Masson qui vise à modifier les conclusions du préavis en précisant les emplacements des 2 panneaux alors qu'elles ne sont pas précisées dans les conclusions. Par contre, il ne retient pas l'argumentation relative à la sécurité et ne retient pas non plus l'argumentation « technique » de M. Ibarrola.

M. Frédéric Hubleur demande à M. Le Président de bien vouloir relire l'amendement de M. Masson.

M. le Président relit l'amendement. « Que la Municipalité réétudie des emplacements de ces 2 panneaux lumineux dans des endroits où la vitesse est plus réduite et mieux visible pour les piétons ».

M. Frédéric Hubleur souligne qu'un amendement est un ajout ou une modification dans un préavis, il aimerait savoir dans quel endroit du préavis cela revient et en remplacement de quel texte ?

M. le Président demande à M. Masson s'il veut modifier son amendement.

M. Charly Rothen, Municipal dit que s'il a bien entendu l'amendement précise que la vitesse doit encore être réduite, donc cela revient à dire que l'on devrait être en-dessous de 50 à l'heure. Au nom de la Municipalité et quelle que soit la formulation de l'amendement, il invite le Conseil à le refuser.

M. Christophe Cartier a une question pour le Municipal de la Police. Est-ce que ces emplacements ont été discutés avec Polouest ?

M. Michel Farine, Municipal répond que la réponse est oui, la police a accepté les emplacements.

M. Philippe Ecoffey voudrait rassurer M. le Municipal Rothen. Il ne pense pas que l'amendement de M. Masson parlait de réduire la vitesse, il a parlé que les automobilistes, attendu qu'ils rouleraient moins vite que dans les passages concernés pourraient mieux profiter des panneaux. La visibilité et la profitabilité de ces panneaux seraient plus profitables à tout le monde s'ils sont placés dans des endroits où les automobilistes roulent moins vite.

M. Georges-Henri Chevallaz partage les doutes concernant les implantations. Il trouve que c'est difficile de voter un quelconque amendement pour ce préavis. Si on fixe un endroit précis on ne laisse aucune marge à la Municipalité ce qui ne lui semble pas possible. Si on accepte les conclusions avec la possibilité qu'ils soient placés ailleurs et de ce fait on donne un chèque en blanc à la Municipalité compte tenu que nous aurons déjà voté le préavis. Il pense qu'il serait mieux de refuser le préavis en disant que la Municipalité nous trouve d'autres emplacements qui conviennent en tenant compte des possibilités offertes mais pas contraignantes.

M. Aitor Ibarrola abonde dans le sens de M. Chevallaz car il a des doutes sur les emplacements prévus actuellement, il a des craintes qu'il y ait des soucis de sécurité au sommet de la route de la Pierre. Pour lui il ne s'agit pas d'amender ce préavis mais de l'accepter ou de le refuser. Il est partisan de le refuser en demandant à la Municipalité de nous proposer des endroits plus corrects.

M. Philippe Ecoffey dit qu'il entend que l'acquisition de ces 2 panneaux ne pose pas problème mais ce sont les emplacements qui font un doute. Il propose d'appliquer l'article 92 qui dit que si un tiers des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est acceptée de plein droit. Il propose que ce préavis soit renvoyé à la Municipalité pour un nouveau rapport avec des nouveaux emplacements.

M. Claude Masson au vu des discussions retire son amendement mais propose au Conseil de refuser ce préavis.

M. le Président propose de voter afin de voir si 1/3 des membres présents ce soir sont d'accord d'appliquer l'article 92. Au vote 30 personnes ont voté pour le renvoi de ce préavis à la Municipalité.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous annonce qu'après concertation rapide entre les membres de la Municipalité, **ils ont décidé de retirer ce préavis.**

M. Frédéric Hubleur souhaiterait que les textes sur les préavis soient mieux relus car il trouve parfois des fautes qui piquent un peu les yeux et il pense que cela ternit l'image de la Commune.

POINT NO 8 : Préavis No 19/2009 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2010.

Rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est en ligne sur le site ecublens.ch

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jean-Pierre Müller a une question à la Municipalité. Dans le rapport il est parlé de la péréquation. Ce matin il y avait la présentation de la nouvelle formule de la péréquation qui devrait entrer en vigueur d'ici 2011 et il pense qu'il serait intéressant pour le Conseil d'avoir déjà une certaine idée de quelle façon cela va être revu.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il est difficile de donner des renseignements maintenant. Il peut toutefois relever un point important, aujourd'hui la péréquation tenait compte du taux d'imposition. Dans la nouvelle péréquation ce critère est sorti, ce qui est positif. Il devrait maintenant y avoir un certain équilibre pour certaines communes qui payaient peut être excessivement, il y a donc un petit réglage qui a été fait. En ce qui concerne les villes et en particulier Ecublens, nous ne serions que très peu touchés. Il ne peut pas nous dire ce soir s'il s'agit d'un 0,1 en plus ou 0,1 en moins. La Municipalité analysera et essaiera de faire une projection.

M. Aitor Ibarrola a relevé dans le rapport de la Commission des finances qu'il y avait des rabais accordé à Balelec les années précédentes et que ces rabais ne devraient plus être accordés. Est-ce que la Municipalité confirme cela ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'effectivement dans le préavis on parle de 25%, on aurait du mettre « environ 25% ». Avec Balelec la Municipalité avait fixé un plafond à Fr. 35'000.-- par rapport à leurs rentrées et cela représentait environ 25%. On va donc maintenir ce plafond et ne plus faire de rabais.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 19/2009 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 19/2009;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour l'année 2010 tel que présenté par la Municipalité.

L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

POINT NO 9 - Divers et propositions individuelles.

M. Frédéric Hubleur souhaite déposer un vœu à l'intention de la Municipalité.

Son intervention est annexée à ce PV. Annexe no. 3

M. Georges-Henri Chevallaz souhaite déposer un postulat. Celui-ci est en annexe no. 4 du présent PV.

M. le Président demande si 5 membres de l'Assemblée appuient ce postulat. C'est le cas aussi **M. le Président** souhaite le transmettre à la Municipalité.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale rappelle que le postulat a été soutenu par au moins 5 membres et que maintenant il faut qu'il soit pris en considération par le Conseil.

Au vote ce postulat est accepté pour être transmis à la Municipalité par une large majorité.

M. Frédéric Hubleur souhaite poser une question à notre Municipalité au sujet de l'école à journée continue. Son intervention figure en annexe no. 5 de ce PV.

M. le Président passe la parole à **Mme Pascale Manzini, Municipale** qui souhaite répondre.

Elle nous répond que de mémoire de députée il faudrait qu'il y ait déjà la mise en application de ce plan constitutionnel. Le délai est de 5 ans mais ce sera sûrement fait dans le courant de l'année prochaine. C'est bien sûr une sensibilité et un souci que porte la Commune d'Ecublens qui a déjà aussi pris un peu d'avance, et là elle parle de l'accueil para scolaire dans lequel se trouve aussi l'accueil de midi. De toute manière elle nous confirme que la Municipalité pourvoira en tous les cas dans ce sens.

M. le Président nous prie de l'excuser pour toutes les erreurs qu'il a pu commettre ce soir.

M. Michel Miéville remercie M. Hubleur pour sa question et il demande à la Municipalité lors de sa réponse de chiffrer le coût de cet accueil scolaire.

M. Frédéric Hubleur souhaite intervenir au sujet des « débordements autour du local du Four de Bassenges ».

Son intervention figure en annexe no. 6 de ce PV.

La Municipalité ne souhaite pas répondre immédiatement, donc cette intervention sera transmise à la Municipalité pour réponse dans les Communications Municipales prochainement.

Mme Nicole Roggo rappelle que c'est aujourd'hui un jour de collecte par la chaîne du bonheur pour les régions sinistrées de Sumatra et du sud de l'Inde. Elle souhaiterait proposer à ses collègues du Conseil de faire un don collectif à cette intention en versant notre jeton de présence du Conseil de ce soir.

M. le Président remercie Mme Roggo pour cette bonne idée et lui propose de se mettre à la sortie avec un chapeau pour récolter les dons.

M. Aitor Ibarrola s'adresse à notre Président pour lui demander comment il faudrait faire afin de récolter les jetons de présence des Conseillers sans que Mme Roggo doive se tenir à la sortie. Est-ce une interpellation qu'il faut déposer, est-ce une motion. Il souhaiterait que cet argent soit directement versé par notre Boursier sur le compte de la chaîne du bonheur.

M. le Président pense que ce devrait être préparé à l'avance et devrait faire l'objet d'un amendement.

M. Philippe Ecoffey nous rappelle que nous avons déjà une fois eu un cas semblable et M. Ecoffey avait déjà une fois fait une proposition identique dans le cas d'une autre catastrophe. Finalement et pour préserver l'anonymat et la volonté de chacun il avait été décidé de mettre à la séance suivante une boîte à la sortie et chacun y mettait l'obole qu'il souhaite. On n'a pas besoin de le faire ce soir mais on pourrait le faire lors de la prochaine séance.

Mme Nicole Roggo propose que les personnes intéressées s'adressent à elle lors du prochain Conseil et elle s'occupera ensuite de faire le versement à la chaîne du bonheur.

M. le Président confirme la proposition de Mme Roggo pour la séance du 12 novembre.

M. le Président poursuit la discussion dans le cadre des « divers et propositions individuelles », la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Il nous rappelle la prochaine séance du **Conseil le 12 novembre à 19h30** suivie de la soirée repas « meurtre et mystère ».

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** clôt la séance. Il est 21 h 15.

Ecublens, le 31 octobre 2009

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées